

L'Union européenne, les citoyens européens et la Journée de l'Europe : la proximité retrouvée...

Publié le: 29-05-2008



En ce mois de mai, nous avons marqué la Journée de l'Europe. Une belle occasion de revenir en arrière pour retracer l'histoire de l'Union européenne, en mettant l'accent sur ses symboles et sur cet élan de rapprochement qui nous pousse, nous autres citoyens européens, à mieux communiquer et à mieux nous entendre.

Dans ce nouveau programme au titre du [projet «Maintenant – agissons avec le Parlement européen en»](#), Radio Bulgarie Internationale, le Portail EUROPE et l'Institut européen vous invitent à jeter un pont symbolique entre le passé et l'avenir, en plaçant l'accent sur le rôle du Parlement européen.

«La France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre! L'Europe ne se fera pas d'un coup, mais dans une construction ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait!»

Cet enregistrement d'archive de la voix du ministre français des Affaires étrangères, Robert Schuman nous fait revenir en arrière, un certain 9 mai de l'année 1950. Dans un vibrant discours, inspiré par l'idée de Jean Monnet sur la création d'une institution européenne supranationale, Robert Schuman propose que la France et l'Allemagne, mutualisent leurs ressources et placent la production franco-allemande du charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. Cette proposition entraînera la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier qui est à l'origine de l'actuelle Union européenne. Une proposition connue comme la «Déclaration de Schuman», pierre fondatrice de l'Union européenne qui se concrétise par la signature entre la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Belgique du traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier /CECA/. Six ans plus tard, en 1957 à Rome sont signés deux nouveaux traités – celui de la Communauté économique européenne /CEE/ et celui de la Communauté européenne de l'énergie atomique /EURATOM/. L'intégration avance à grand pas et en 1973, l'Irlande et la Grande-Bretagne décident de s'associer à ces trois traités fondateurs. En 1981, la Grèce imite leur exemple, suivie en 1986 par l'Espagne et le Portugal.

Au début des années 90, le 7 février 1992, est signé le traité de Maastricht, considéré comme le traité constitutif de l'Union européenne. Il affirme les objectifs de l'Union, définit les trois « piliers » de son action et donne un cadre institutionnel au Conseil européen ainsi qu'à la procédure de

L'Union européenne, les citoyens européens et la Journée de l'Europe : la proximité retrouvée...

coopération renforcée. Il accroît aussi sensiblement les pouvoirs du Parlement européen en officialisant la procédure de prise de décisions conjointe. Ainsi, le Parlement européen devient-il un réel partenaire dans le processus législatif disposant d'un droit de veto dans des sphères importantes du droit européen.

Le quatrième élargissement de l'Union européenne a lieu en 1995 avec l'adhésion de l'Autriche, la Finlande et la Suède. Peu après, des demandes d'adhésion sont adressées par la Bulgarie, la République tchèque, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, la Slovaquie, Chypre et Malte. Et nous en venons au cinquième élargissement de l'Union européenne avec l'adhésion de 10 de ces pays au 1er mai 2004, suivi de l'admission de la Bulgarie et de la Roumanie, le 1er janvier 2007.

Le 9 mai – la Journée de l'Europe est un des symboles de l'Europe, avec aussi le drapeau, l'hymne, la devise et l'euro. En 1985, l'ode à la joie de la 9e symphonie de Beethoven est adoptée comme hymne officiel de l'UE. Dans le langage universel de la musique, cet hymne incarne les idéaux de la liberté, de la paix et de la solidarité qui sont aussi ceux de l'Europe unie. Les 12 étoiles dorées sur la toile de fond d'un ciel bleu du drapeau de l'UE symbolisent la solidarité et l'harmonie entre les peuples européens. « Unis dans la diversité », telle est la devise de l'UE qui résume l'idée que par l'UE, les européens sont unis dans leurs aspirations communes à la paix et à la justice et que la multitude de cultures, de traditions et de langues différentes est un grand avantage de l'Europe. En 2002 la monnaie unique, l'euro devient elle aussi un symbole de l'Europe unie. Il n'existe certes pas d'européen qui ignore tout cela. A noter cependant que le Traité de Lisbonne qui fut signé à la fin de l'année dernière évite toute analogie qui pourrait être faite avec tel Etat fédéral. Cela se voit aussi dans la terminologie qui y est utilisée. Les symboles de l'UE comme l'hymne, le drapeau et la devise qui pourraient être interprétés comme confirmant un caractère fédéral à l'Union ne figurent pas eux non plus dans les textes du Traité.

« D'après moi, le symbole contemporain de l'Europe se situe dans la tolérance réciproque entre les gens et, dans le même temps, dans la sauvegarde de leur identité qui les rends uniques », estime Guergana Nedeva.

« Je pense qu'il faut garder les symboles, car les symboles sont porteurs de spiritualité, nous dit-elle. – Un élan de volonté qui donne la force de venir à bout de tous les obstacles, de toutes les difficultés qui entravent l'épanouissement de la nature humaine. Cultiver le bien, le désir d'aider son prochain, c'est ce qui nous donne de l'espoir pour l'avenir. Les symboles, ce sont nos repères ».

« Bien entendu, la communauté a besoin d'attributs, mais moi personnellement je n'accepte pas que la communauté soit associée aux symboles comme le drapeau, les armoiries, l'hymne, entre autres qui sont déjà l'apanage de chaque Etat à part – dit Slavi Panayotov. – Je pense qu'il faudrait adopter par exemple comme symboles de l'UE

L'Union européenne, les citoyens européens et la Journée de l'Europe : la proximité retrouvée...

des édifices concrets, un mode de vie concret, des idées concrètes de la coexistence de cultures et de nations différentes, plutôt que des signes inventés, bien que nécessaires dans une certaine mesure, comme les armoiries, le drapeau, l'hymne. »

« Sur un plan culturel et historique, l'Europe est une notion très vaste, autant plus vaste qu'est riche son patrimoine. Car il ne s'agit pas que d'une simple union économique, nous dit Kalina Sotirova -. Pour moi, qui vit au XXI^e siècle, le siècle du numérique, le symbole de l'Europe et de son espace culturel n'a qu'un seul nom – le christianisme ! Nos traditions chrétiennes et nos vertus morales, c'est tout ce qui nous permet de nous identifier en tant qu'habitants du vieux continent. Et puis, il existe aussi un autre symbole, un autre emblème européen, c'est notre culture au sens le plus large, nos traditions littéraires et historiques, qui sont jalousement conservées dans les musées et les galeries d'art européens ».

Et pourtant, il semblerait que le traité de Lisbonne n'accorde pas une aussi grande importance aux symboles de l'Union européenne, tels que nous les connaissons depuis des années. Le commentaire de M. Toon Streppel, directeur du Centre d'information du Parlement européen en Bulgarie :

« Je ne pense pas que le drapeau et l'hymne de l'UE disparaîtront suite à une certaine opposition de la part de certains États membres qui n'accepteraient pas que ces symboles soient institutionnalisés noir sur blanc une fois pour toutes. Je pense néanmoins que nous continuerons à utiliser le drapeau et l'hymne de l'Union que tout le monde connaît. »

Toujours est-il que le Parlement européen, dont les membres sont élus au suffrage universel, devrait permettre aux citoyens de chaque État d'avoir leur mot à dire dans l'exercice de la politique européenne :

« En vertu du Traité de Lisbonne, le Parlement européen prendra part à l'élaboration de différents types de lois – explique-t-il. – En sorte que le Parlement européen verra son rôle s'accroître considérablement. Ce qui signifie qu'il sera dans l'intérêt des citoyens d'être en contact avec leurs élus, afin de pouvoir influencer sur l'élaboration des nouvelles lois. Deuxièmement, il y aura l'année prochaine des élections au parlement européen dans tous les pays membres et, conformément au Traité de Lisbonne, tout porte à croire que le parti qui aura obtenu le plus de sièges au parlement européen aura le dernier mot au sujet de la couleur politique du nouveau président de la Commission européenne. En sorte que les résultats des élections dans tous les pays membres définiront pour ainsi dire la couleur du rôle politique de l'UE : sera-t-elle plus socialiste, plus chrétien-démocrate, plus verte etc. En résumé : le parti européen qui gagnera les élections européennes sera bien plus fort qu'avant. »

Dans quel sens évolueront les relations entre la Commission européenne et le Parlement européen à partir de 2009 ?

L'Union européenne, les citoyens européens et la Journée de l'Europe : la proximité retrouvée...

« Sur ce point, je ne m'attends pas à beaucoup de changements. Comme je l'ai déjà dit, le rôle du Parlement européen sera renforcé, mais le système d'interaction ne subira pas des changements considérables. En général, 2009 s'annonce comme une année difficile, dans le sens qu'il n'y aura pas de projets de loi proposés par la Commission européenne sortante avant les élections, car elle sait que son mandat touche à sa fin. D'un autre côté, les élections européennes passées, une certaine période de temps sera nécessaire pour mettre en marche les procédures. C'est la raison pour laquelle je ne m'attends pas à des changements en 2009. Mais, la fin de 2009 et le début de 2010 marqueront le commencement de la nouvelle coopération entre le nouveau Parlement européen et la nouvelle Commission européenne. Et je suppose que le Parlement européen exercera une plus forte pression sur l'accomplissement des tâches et des priorités. »

Mme Doris Pack est depuis 1989 députée européenne de l'Union chrétien-sociale dans le groupe du Parti populaire européen. Elle connaît donc l'UE de l'époque d'avant son élargissement à l'Est. Outre l'accroissement du nombre des États membres quels sont les autres changements intervenus dans l'UE ?

L'Union européenne se distingue aujourd'hui par sa diversité. Tout le monde est libre d'exprimer son opinion, encore faut-il canaliser tout cela. Et le traité de Lisbonne sera notre dénominateur commun, il nous permettra de réformer les institutions européennes et de garantir leur bon fonctionnement dans une Europe élargie.

Quel avenir voyez-vous pour le Parlement européen après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne l'année prochaine ?

Le traité de Lisbonne confère des pouvoirs amplifiés au Parlement européen, 95% du travail législatif y sera concentré. Ce qui est extrêmement important, car à ce jour, le Parlement européen semblait être isolé en quelque sorte, déshérité de sa fonction maîtresse, réduit au simple statut d'organe consultatif. D'où l'importance des changements annoncés qui revaloriseront le Parlement européen et qui, me semble-t-il, seront bien accueillis par les citoyens européens.

Au sein d'un parlement aux pouvoirs et aux responsabilités accrus, la fonction et la responsabilité des députés européens devront-elles changer ?

Le Parlement européen a une immense responsabilité, car il incarne le pouvoir législatif de l'Union européenne et cumule un ensemble de compétences solides. Je ne voudrais pas que ses députés se laissent influencer par les différents lobbies, comme c'est le cas aujourd'hui. Il ne faut pas oublier que nous devons élaborer des lois qui puissent être appliquées dans les 27 pays membres. Bref, ce surcroît de responsabilités demande un nouveau cadre et de nouvelles règles de travail.

Depuis 2004, vous travaillez avec des collègues des nouveaux États membres et, depuis l'année

L'Union européenne, les citoyens européens et la Journée de l'Europe : la proximité retrouvée...

dernière, avec aussi des députés européens bulgares et roumains. Existe-t-il une différence entre les députés des, disons, « anciens » et « nouveaux » pays membres ?

« La seule différence est notre façon différente d'appréhender les dossiers, avec un point de vue parfois différent. Et cela s'explique – des années durant, les Occidentaux ont considéré les Européens de l'Est avec une certaine commisération, oubliant que ces gens là avaient aussi leur passé glorieux, différent, certes, mais que l'on ne pouvait effacer du jour au lendemain. L'élargissement nous a pris de court, tout simplement, mais nous ne pouvons fermer les yeux et oublier que pendant que nous mettions en place les fondamentaux de l'Union européenne, de l'autre côté du « rideau de fer », le temps semblait s'être arrêté. C'était les années de domination de l'URSS, des années de dictature qu'il ne faut pas oublier. Il me paraît inadmissible de nos jours qu'une déclaration du Parlement européen mise à l'occasion d'un anniversaire de la fin de la Deuxième guerre mondiale passe sous silence tout ce que les anciens pays socialistes ont pu subir après 1945. Je pense donc qu'après 2004 a été déclenché un processus de réflexion profonde qui a incité les Occidentaux à repenser à ce qui s'est passé chez leurs voisins de l'Est. Evidemment, il aurait été beaucoup plus facile de nous apitoyer sur le sort de nos pauvres frères et sœurs de l'Est et d'allumer des cierges de consolation et de solidarité. Essayer de travailler ensemble, reconsidérer le passé est plus méritoire, certes, mais aussi beaucoup plus difficile. Je pense plus spécialement à nos collègues des partis de gauche qui ont toujours du mal à évoquer les atrocités commises par les communistes dans le passé ».

Biliana Raeva appartient à la jeune génération de députés européens bulgares. Elle est membre du groupe des libéraux et des démocrates. « Nous sommes élus par le vote direct des citoyens et il est impensable que nous ne soyons pas en contact direct avec eux », dit-elle. Mais encore :

« Outre les centres d'information – j'en ai moi-même une dizaine à ma charge en Bulgarie, nous menons des activités très variées – nous explique Biliana Raeva. – Nous organisons des séminaires, des conférences, nous invitons différents groupes au Parlement européen, des étudiants, des journalistes... Le contact est plus difficile dans les petites agglomérations, mais je m'y rends sur place, pour régler un problème ou expliquer une idée. Très souvent je suis interpellée sur une injustice commise ici ou là, dans l'administration, la protection de l'environnement... Il y a des mesures qui peuvent être prises au niveau local, d'autres demandent l'intervention de l'Etat. Mais il arrive aussi de rencontrer des jeunes qui me font part de leurs idées, de leurs projets, qui souhaitent établir des contacts avec des écoles ou des universités d'Europe et je suis toujours ouverte à ce type de coopération ».

Quel doit être après vous le symbole actuel de l'Europe unie ?

« Le symbole ? C'est une Europe sans frontières ! Trop longtemps nous avons vécu aux portes de l'Europe, de l'autre côté des murs et des barrières... C'était les

L'Union européenne, les citoyens européens et la Journée de l'Europe : la proximité retrouvée...

années où l'on faisait pendant des heures la queue devant les ambassades pour obtenir un visa et accéder au sacro-saint espace Schengen. Les jeunes d'aujourd'hui ne connaîtront jamais ce que nous avons connu – l'impossibilité de s'inscrire dans une université à l'étranger ou tout simplement de voyager librement sans rendre compte de ses déplacements. Un des plus gros acquis de la Bulgarie, c'est précisément son appartenance à l'Union européenne.

« … On me demande souvent jusqu'où doivent s'étendre les frontières de l'Europe, c'est ce que Olli Rehn, commissaire européen à l'élargissement déclarait le 4 janvier 2005 dans une interview au Financial Times. – Ma réponse est que les frontières de l'Europe sont définies par l'esprit des européens. L'élargissement est un processus d'extension de la zone des valeurs européennes, dont les principales sont la liberté et la solidarité, la tolérance et les droits de l'homme, la démocratie et la suprématie de la loi. »

Nous remercions tous nos auditeurs et visiteurs du site <http://parliament.europe.bg> de nous avoir envoyé un petit mot, mais aussi leurs questions à l'adresse électronique info@europe.bg

Et c'est la fin de ce nouveau programme diffusé par Radio Bulgarie, RFI-Roumanie et Yvelines Radio de France. Notre prochaine émission sera consacrée aux enjeux de l'année 2008, proclamation Année européenne du dialogue interculturel.

Roumiana Tzvetkova, Daniella Konstantinova, Vessela Vladkova, Elina Karkalanova

Présenté par Sonia Vasséva et Ivan Avouski